



Assemblée générale

Distr. limitée
20 janvier 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Sixième session

17-21 janvier 2011

Point 2 de l'ordre du jour

Demandes soumises au Comité consultatif découlant des résolutions du Conseil des droits de l'homme

M. José Antonio Bengoa Cabello, M. Shiqiu Chen, M^{me} Chinsung Chung,
M. Wolfgang Stefan Heinz, M. Latif Hüseyinov, M. Alfred Ntunduguru Karokora,
M. Vladimir Kartashkin, M. Shigeki Sakamoto, M. Dheerujlall Seetulsingh,
M^{me} Halima Embarek Warzazi, M. Jean Ziegler, M^{me} Mona Zulficar: projet de
recommandation

6/... Étude préliminaire sur les moyens de promouvoir davantage les droits des personnes travaillant dans les zones rurales

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 13/4 du Conseil des droits de l'homme, en date du 24 mars 2010, dans laquelle le Conseil a demandé au Comité consultatif d'entreprendre une étude préliminaire sur les moyens de promouvoir davantage les droits des personnes travaillant dans les zones rurales, et notamment des femmes, en particulier des petits exploitants engagés dans la production de denrées alimentaires ou d'autres produits agricoles, provenant directement du travail de la terre, de la pêche, de la chasse ou de l'élevage traditionnels, et de lui faire rapport sur la question à sa seizième session,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation soumis à l'Assemblée générale le 21 octobre 2010 (A/65/281) et les recommandations qu'il contient,

Prenant dûment en considération les débats qui se sont déroulés à la troisième réunion du Comité consultatif, pendant sa sixième session, et les déclarations qui ont été faites,

1. *Soumet* ci-après au Conseil des droits de l'homme l'étude préliminaire sur la promotion des droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural¹;

¹ Paraîtra sous la cote A/HRC/16/63.

2. *Recommande* que le Conseil des droits de l'homme autorise le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à demander à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à tous les organes pertinents de l'ONU, aux institutions spécialisées et aux programmes des Nations Unies, en particulier à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et aux autres organisations internationales, ainsi qu'aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales, de faire part de leurs avis et de leurs observations concernant l'étude préliminaire sur la promotion des droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural, afin que ces vues puissent être prises en considération dans la version finale de l'étude;

3. *Recommande aussi* que le Conseil des droits de l'homme envisage de demander au Comité consultatif d'organiser, dans le cadre de ses consultations générales avec les États Membres et les autres parties prenantes sur la promotion des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, un séminaire intitulé «Les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural: nécessité d'un nouvel instrument», qui se tiendrait au Palais des Nations à Genève deux jours avant la septième session du Comité, sans incidences financières pour l'Organisation des Nations Unies (note de synthèse jointe en annexe).

Annexe

Note de synthèse

Séminaire intitulé «Les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural: nécessité d'un nouvel instrument»

5 et 6 août 2011

Palais des Nations, Genève

Le séminaire vise à offrir une enceinte pour recueillir des réactions sur les travaux du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme consacrés à la promotion des droits des personnes travaillant en milieu rural. Il fera intégralement partie du processus de consultation relatif à un nouvel instrument sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural.

La participation au séminaire se fera dans le respect de l'équilibre entre les régions et les sexes. Seront invités des représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies, des autres organisations internationales, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales et des mouvements de personnes travaillant en milieu rural, y compris de femmes, de petits exploitants agricoles, de paysans sans terre et de paysans qui vivent de la pêche, la chasse et l'élevage traditionnels.

Le nombre de participants escompté est de 50.

Le séminaire n'entraînera aucune incidence financières pour l'Organisation des Nations Unies mais nécessitera l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Les organisations Food First Information and Action Network (FIAN) International et Vía Campesina seront chargées de collecter des fonds pour couvrir les coûts d'organisation.
